### ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'Amplepuis,

Vu les articles L 2212-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Pénal et plus particulièrement son article R 610-5;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Vu la demande d'autorisation de l'entreprise SADE CGTH DR de Lyon représentée par M Brusq Frédéric, en date du 30 octobre 2025,

**Considérant** que pendant *des travaux de changement d'un tampon fonte sur le réseau d'assainissement, 1 rue du 11 novembre 1918,* commune d'AMPLEPUIS, il y a lieu de réglementer la circulation afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

Considérant que la section concernée par les travaux est située en agglomération,

#### ARRETE:

<u>Article 1</u>: 1 rue du 11 novembre 1918, commune d'AMPLEPUIS, la circulation s'effectuera dans les conditions suivantes selon plan joint :

Circulation alternée manuellement Vitesse limitée à 30km/h.

La circulation piétonne devra être maintenue.

Article 2 : Les dispositifs du présent arrêté s'appliqueront :

### Du Mercredi 12 novembre au lundi 17 novembre 2025.

<u>Article 3</u>: Les panneaux nécessaires à marquer ces prescriptions seront mis en place par *l'entreprise SADE CGTH DR de Lyon* qui devra apposer 48 heures à l'avance du présent arrêté.

Article 4: L'accès aux services de sécurité et de secours devra être maintenu en permanence.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier.

<u>Article 6</u>: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Policier Municipal et l'entreprise SADE CGTH DR de Lyon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

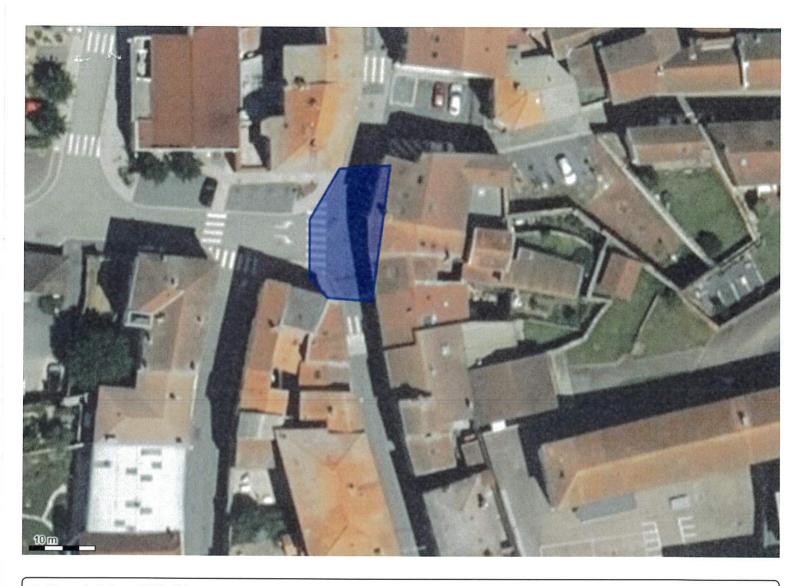
<u>Article 7</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou via le site <u>www.télérecours.fr</u>.

# Article 8 : Diffusé à :

- Le commandant du groupement de Gendarmerie du Rhône l'entreprise SADE CGTH DR de Lyon

AMPLEPUIS, le 3 novembre 2025

Le Maire René PONTET



Système géodésique: WGS 84

EPSG: 4326

## Emprise au format GML:

<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><qml:Polygon><qml:</pre> outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>4.33279937,45.97235333 4.3327407,45.97228345 4.3327407,45.97220425 4.3327759,45.97217629 4.33286475,45.97217163 4.33289996,45.97235799 4.33279937,45.97235333</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml: outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>

## Polygone 1

(45.972353 4.332799); (45.972283 4.332741); (45.972204 4.332741); (45.972176 4.332776); (45.972172 4.332865); (45.972358 4.332900); (45.972353 4.332799);



A u apu

Le 30/10/2025

## Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

• Document original signé : https://dl.sogelink.fr/?e0GeuiBe

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink